

alléguant que ledit rapport ne peut être pris en considération attendu que le Conseil doit procéder au moyen de la reprise en considération et de l'abrogation de la première résolution du Conseil, adoptée le 11 août 1902, nommant la rue Bertrand—le tout en vertu de la règle 64b.

Son Honneur le Maire informe le Conseil qu'il désire consulter le Département en Loi sur ce point, d'ordre, et ledit rapport est déposé sur le bureau.

ORDRE DU JOUR

15.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission de la Voirie, à l'effet d'annuler le contrat de MM. Latreille & Frère re fourniture de pierre de bordure.

M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin GIROUX,

Propose: Que ledit rapport soit adopté.

M. l'échevin GADBOIS, appuyé par M. l'échevin PROULX propose en

Amendement: Que le contrat passé avec MM. Latreille & Frère, tel que préparé par les notaires de la Ville et signé par le Maire et le greffier de la Ville, soit annexé au rapport maintenant devant le Conseil, ainsi que copies des avis donnés à MM. Latreille & Frère de signer ledit contrat, et que, en attendant, ledit rapport soit déposé sur le bureau.

Et un débat s'engageant, ledit amendement est retiré avec la permission du Conseil.

Sur ce, M. l'échevin DAGENAIS, appuyé par M. l'échevin PAYETTE, propose en

Amendement: Que le rapport maintenant devant le Conseil soit renvoyé au Département en Loi afin de s'assurer si la Ville a le droit d'annuler le contrat de MM. Latreille & Frère sans encourir des dommages.

Ledit amendement étant mis aux voix, il est affirmatif, et il est

Résolu: En conséquence.

Sur proposition de M. l'échevin YATES, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE,

Le Conseil s'ajourne.

L. O. DAVID,

Greffier de la Ville.

RENE BAUSET,

Greffier-adjoint de la Ville.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 1er octobre

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, Molson, O'Connell et J.-B.-A. Martin.

REQUETES. ETC.

1.—De J. Lamoureux, soumettant un compte au montant de \$70 pour heures supplémentaires dans la réception des dalles de pierre.

Résolu: Que ledit compte soit payé et qu'il soit chargé au crédit des trottoirs permanents; et que l'inspecteur de la Ville soit prié de préparer un mandat en conséquence.

2.—Du Département des Travaux Publics, demandant la construction d'un trottoir permanent en face de l'hôtel des postes, quartier St-Henri.

Sur proposition de M. l'échevin Molson, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant qu'un crédit de \$40 soit affecté à la construction dudit trottoir. Ledit montant devant être payé par le Département des Travaux Publics (Ottawa).

3.—De la Compagnie du Pacifique Canadien, demandant l'autorisation de construire un embranchement de sa ligne actuelle située sur la rue St-Patrice.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

4.—De la "Montreal Light, Heat & Power Co." concernant la réparation de la chaussée de la rue DeLévis.

that said report could not be considered inasmuch as the Council should proceed by way of reconsideration and repeal of a former resolution of Council adopted on the 11th August 1902, naming Bertrand street, the whole in virtue of Rule 64b.

His Worship the Mayor informed the Council that he desired to consult the Law Department on said point of order, and said report was allowed to lay on the table.

ORDER OF THE DAY.

15.—The order of the day being read to consider a report from the Road Committee, to annul the contract of Messrs. Latreille & Frère re supplying of curbstone,

Ald. LARIVIERE moved, seconded by Ald. GIROUX,

"That said report be adopted."

Moved in amendment by Ald. GADBOIS, seconded by Ald. PROULX,

"That the contract with Messrs. Latreille & Frère, as prepared by the City notaries, and signed by the Mayor and the City Clerk, be annexed to the report now before Council, as well as copies of the notices to the said Messrs. Latreille & Frère, to sign said contract, and that, in the meantime, said report do lay on the table.

And a debate arising,

Said amendment was withdrawn with the permission of the Council.

Ald. DAGENAIS then moved in amendment, seconded by Ald. PAYETTE,

"That the report now before the Council be referred to the Law Department to ascertain whether the City has the right to annul the contract with Messrs. Latreille & Frère, without incurring damages.

Said amendment being put, it was carried and

Resolved: Accordingly.

On motion of Ald. YATES, seconded by Ald. LARIVIERE,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,

City Clerk.

RENE BAUSET,

Asst. City Clerk.

ROAD COMMITTEE

Report of meeting held the 1st of October.

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, Molson, O'Connell and J. B. A. Martin.

PETITIONS. ETC.

1.—From J. Lamoureux, submitting an account of \$70, for extra hours work in connection with the delivery of flagstone.

Resolved: That said account be paid and charged to appropriation voted for permanent sidewalks; and that the City surveyor be instructed to prepare a voucher accordingly.

2.—From the Department of Public Works, asking for a permanent sidewalk in front of the post-office in St. Henry ward.

On motion of Ald. Molson, it was

Resolved: That a report be made to Council asking that an appropriation of \$40 be voted for said sidewalk; said amount to be paid by the Public Works Department (Ottawa).

3.—From the Canadian Pacific Ry, asking for authority to lay a branch line to connect with its present line, on St. Patrick street.

Referred to the City surveyor for a report.

4.—From the Montreal Light, Heat & Power Co., concerning repairs on DeLévis street roadway.